

## Marché du travail – Méthodologie

---

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER .....</b>                               | <b>2</b> |
| 1.1 POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER SUR BASE DE DONNÉES D'ENQUÊTE.....        | 2        |
| A. <i>Présentation de la source de données</i> .....                          | 2        |
| B. <i>Contenu des tableaux</i> .....  | 5        |
| C. <i>Critères de classification</i> .....                                    | 6        |
| D. <i>Période et fréquence de publication</i> .....                           | 7        |
| 1.2 POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER SUR BASE DE DONNÉES ADMINISTRATIVES ..... | 7        |

## 1. POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La « population en âge de travailler » comprend les personnes âgées entre 15 et 64 ans. Les statistiques de ce sous-thème présentent cette population en fonction de sa situation sur le marché du travail. Chaque personne en âge de travailler peut être classée dans un des trois groupes suivants :

- **la population en emploi** : les personnes qui travaillent, qu'ils soient salariés ou indépendants
- **la population au chômage** : les personnes qui cherchent du travail
- **la population inactive** : les personnes qui ne font ni l'un ni l'autre, tel que les étudiants, les personnes au foyer ou encore les pensionnés. La population inactive est définie par opposition à la **population active** qui est la somme de la population en emploi et de la population au chômage.

À partir de ces trois groupes il est possible de calculer les indicateurs « classiques » du marché du travail :

- **Le taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Il mesure la part de la population en âge de travailler qui est active sur le marché de l'emploi, que ce soit en travaillant ou en cherchant un emploi.
- **Le taux d'emploi** est le rapport entre la population en emploi et la population en âge de travailler. Il mesure la part de la population en âge de travailler qui travaille effectivement.
- **Le taux de chômage** est le rapport entre la population au chômage et la population active. Il mesure la part de la population active sur le marché du travail qui cherche un emploi.

Deux sources de données peuvent être utilisées pour quantifier ces différents concepts: des données d'enquête ou des données administratives. Les statistiques diffèrent selon le type de source utilisée car les définitions et méthodes de comptage varient entre les sources. Les deux approches sont cependant complémentaires, chacune avec leurs avantages et leurs inconvénients. Elles sont présentées plus en détail dans les sections suivantes.

### 1.1 Population en âge de travailler sur base de données d'enquête

#### A. Présentation de la source de données

Les données de cette section proviennent de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Cette enquête a pour objectif de classer la population âgée de 15 ans et plus en trois groupes (en emploi, au chômage, en inactivité) et d'analyser les caractéristiques de ces différents groupes. En Belgique, l'EFT est organisée par Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), l'office belge de statistique.

Cette enquête est également menée dans les autres pays de l'Union européenne, et elle est coordonnée au niveau européen par Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne. Cette coordination assure l'harmonisation des résultats entre les pays : les enquêtes des différents pays se basent sur les définitions, conventions et recommandations établies par le Bureau international du Travail (BIT). Cela garantit que les statistiques concernant le chômage et l'emploi de différentes régions et pays de l'Union européenne (et même en dehors) puissent être comparées entre elles.

L'EFT belge existe depuis 1983. Son contenu et sa méthodologie ont subi divers changements au fil des années, avec des degrés d'importance différents. Le plus récent de ces changements est une importante réforme entamée en 2017, qui sera poursuivie en 2021. Ces changements sont suffisamment importants pour causer une rupture de série dans les données. Les statistiques de 2017 et des années suivantes ne sont donc pas directement comparables avec les statistiques des années précédentes. Ici, nous expliquons comment se déroule l'enquête depuis la réforme de 2017.

### **Sélection des ménages à interroger**

Chaque trimestre, un échantillon brut d'environ 6 700 ménages est tiré parmi les ménages belges figurant au Registre national (hors registre d'attente). Selon la méthodologie de l'EFT, le ménage se définit comme une « unité constituée, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun. ». Quatre types de ménage sont exclus de l'enquête :

- les ménages collectifs tels que les maisons de retraite, prisons ou orphelinats ;
- les ménages inscrits sous la 'lettre 9' (adresse de référence pour diplomates ou militaires en mission de longue durée, témoins protégés, nomades, SDF, ...)
- les ménages dont tous les membres ont atteint 77 ans;
- les ménages dont la personne de référence a déjà fait partie d'un des échantillons des 10 trimestres précédents

Les ménages sont sélectionnés selon un tirage aléatoire en deux étapes :

- 1) On tire au hasard un peu moins de 300 zones géographiques réparties sur tout le pays. Ces zones géographiques sont les unités primaires d'échantillonnage (UPE). Pour s'assurer que ces UPE soient bien réparties dans tout le pays, l'échantillonnage est stratifié : la Belgique est divisée en 12 strates (les 10 provinces auxquelles s'ajoutent la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone, assimilées à des provinces), et un certain nombre d'UPE sont tirées aléatoirement dans chaque strate (entre 10 et 40, selon la taille de chaque strate).
- 2) On sélectionne les ménages à interroger, qui sont les unités secondaires d'échantillonnage (USE) : dans chaque UPE, ou zone géographique, on tire au hasard 23 ménages (26 pour la Région de Bruxelles-Capitale).

## Interrogation des ménages

L'Enquête sur les forces de travail est une enquête obligatoire en Belgique. Le taux de réponse est donc assez élevé (>75 %). Tous les membres des ménages répondants âgés d'au moins 15 ans sont interrogés quatre fois sur un an et demi, selon un schéma 2(2)2. Cela veut dire que les répondants sont interrogés pendant deux trimestres consécutifs, puis ne sont pas interrogés pendant deux trimestres, et sont enfin à nouveau interrogés pendant deux trimestres.

Chaque trimestre, le panel de répondants comprend donc quatre groupes de répondants : les ménages tirés ce trimestre-là, et ceux qui ont été tirés pendant les trimestres précédents et qui sont interrogés pour la seconde, troisième et quatrième fois. En d'autres termes, chaque trimestre un quart du panel est renouvelé, c'est pourquoi on parle de *panel rotatif*.

La première interrogation se fait en face à face, et la collecte de données est informatisée. Certaines questions qui sont peu sujettes à des modifications ne sont posées que lors de cette première interrogation. Le questionnaire des deuxième, troisième et quatrième interrogations est donc plus court et le ménage peut choisir d'y répondre par téléphone ou en ligne.

Le déroulement de l'enquête a lieu de manière continue. Les chiffres sont, quant à eux, publiés trimestriellement et annuellement par Statbel.

## Traitement des réponses

Un poids est accordé à chaque réponse en fonction de la probabilité de tirer une personne avec les mêmes caractéristiques que le répondant dans la population de base (en fonction de caractéristiques comme le sexe, des classes d'âge de 5 ans et la province de résidence). Une correction pour la non-réponse est aussi appliquée à la méthode de calcul des pondérations. Les statistiques trimestrielles et annuelles concernant la population sont ensuite calculées sur base de ces pondérations.

## Avantages et désavantages des statistiques issues de l'Enquête sur les forces de travail

Les avantages de cette enquête sont multiples :

- L'enquête produit des statistiques qui sont comparables au niveau européen ;
- Elle permet également d'obtenir des statistiques qui ne sont pas disponibles ailleurs, tel que le nombre de chômeurs découragés, la satisfaction des travailleurs et la motivation du travail à temps partiel ;
- L'enquête permet de compter comme travailleurs ou chômeurs des personnes qui typiquement sont mal comptabilisées dans les statistiques administratives. C'est le cas notamment des travailleurs internationaux, des personnes qui travaillent sans un contrat de travail formel, ou des demandeurs d'emploi qui ne sont pas inscrits chez Actiris.

Les principaux désavantages sont dus au fait que les statistiques sur la population sont inférées à partir des réponses d'un échantillon :

- Les intervalles de confiance sont généralement importants : il faut traiter les chiffres comme des approximations et faire attention au moment de les comparer entre eux ;

- Les statistiques de l'EFT ne peuvent pas être calculées au niveau des communes ou des secteurs statistiques ;
- Un certain nombre de réformes importantes causent des ruptures de série dans les séries historiques. Cela rend l'analyse de l'évolution de certaines variables difficile.

## B. Contenu des tableaux

Les définitions des différents concepts ayant trait au marché du travail utilisées dans le cadre de l'enquête sont basées sur celles du Bureau international du Travail (BIT), telles que fixées dans la « Resolution concerning statistics of the economically active population, employment, unemployment and underemployment, adopted by the Thirteenth Conference of Labour Statisticians (October 1982) ».

La **population en âge de travailler** comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans. Ces limites d'âge sont utilisées à l'échelle internationale et permettent ainsi la comparaison de différents indicateurs et statistiques relatifs au marché du travail de régions et/ou de pays.

La **population en emploi (ou population active occupée)** sont les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure comme salariés ou indépendants (+aidants) ou qui sont temporairement absents de leur travail.

Par **salariés** on entend toutes les personnes qui, pendant la période de référence, exercent un travail contre un salaire ou une rémunération en espèces ou en nature. Selon cette définition, les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature sont donc considérés comme des salariés. Les personnes qui ont un emploi mais qui sont absentes de leur travail pour cause de maladie, de congé de maternité... et qui entretiennent un lien formel avec leur emploi, font également partie de cette catégorie. Par contre, les personnes qui sont en interruption de carrière pour une période de plus de 3 mois ne sont pas considérées comme étant en emploi.

Les salariés sont à leur tour subdivisés en deux catégories selon qu'ils travaillent dans le secteur privé ou public. Les salariés du secteur privé sont eux-mêmes subdivisés en ouvriers et employés.

Par **indépendants (+aidants)**, on entend toutes les personnes de 15 à 64 ans qui, au cours de la période de référence, ont exécuté un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ainsi que les aidants familiaux non rémunérés. Les personnes ayant une entreprise, qui, durant la semaine de référence n'étaient pas au travail, sont également considérées comme indépendantes.

Les **chômeurs BIT** comprennent toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, au cours de la période de référence, remplissaient les trois conditions suivantes :

- être sans travail ;
- être directement disponibles pour travailler dans un emploi salarié ou indépendant, soit être à même de commencer à travailler dans un délai de deux semaines ;

- être à la recherche d'un emploi, soit avoir pris des dispositions spécifiques pour trouver un emploi salarié ou indépendant au cours de la période couvrant la semaine de référence et les trois semaines précédentes.

Il est important de noter qu'une personne ne doit pas nécessairement être inscrite comme demandeur d'emploi auprès d'une administration comme Actiris, le Forem ou le VDAB, pour être considérée comme « chômeur BIT ».

Les personnes en emploi et les chômeurs BIT forment ensemble la **population active**.

**La population inactive** comprend toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, n'étaient ni en emploi, ni au chômage. En résumé, il s'agit donc de toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la population active. Cette catégorie regroupe notamment les étudiants, les hommes et femmes au foyer et les travailleurs bénévoles.

Lors de l'interprétation des tableaux, les considérations suivantes sont à prendre en compte :

- L'EFT est une enquête. Les chiffres dans les tableaux sont donc des estimations, et non pas basés sur des données administratives. Par conséquent, les chiffres ne sont pas à considérer à l'unité près mais doivent plutôt être interprétés en tenant compte des intervalles de confiance.
- Les estimations de moins de 5.000 individus sont à interpréter avec la prudence qui s'impose selon Statbel. Nous avons décidé de remplacer ces valeurs par la mention « n » (non significatif). Si ces valeurs non significatives doivent être utilisées pour le calcul des taux de chômage, d'emploi ou d'activité, nous les avons également remplacées par la mention « n ».
- Depuis l'Enquête sur les forces de travail de 2011, la question sur le comportement de recherche d'un emploi porte sur une période de référence spécifique (semaine de référence et trois semaines avant). Jusqu'en 2010, ce n'était pas le cas. Les données sur les chômeurs au sens du BIT d'avant 2011 ne sont donc pas directement comparables à celles d'à partir de 2011.
- Avant 2017, les répondants n'étaient interrogés qu'une seule fois, et le calcul des pondérations était sensiblement différent. Ces changements ont causé une rupture de série importante qui rend la comparaison entre les chiffres avant/après 2017 difficile. C'est pourquoi, nous avons présenté les chiffres depuis 2017 sur des tableaux différents.

### C. Critères de classification

L'**âge** des personnes est déterminé sur base de leur date de naissance qui est extraite du registre national. L'âge est pris au dernier jour de la semaine de référence.

La classification des travailleurs en **salariés, indépendants, secteur public, secteur privé** est déterminée sur base auto-déclarative, en fonction de leur réponse à la question suivante :

Au cours de la semaine de référence, quelle catégorie caractérise le mieux votre statut professionnel ?

- Secteur privé – ouvrier(ère)
- Secteur privé - employé(e)
- Secteur public - fonctionnaire statutaire
- Secteur public - contractuel(le)
- Indépendant(e) sans personnel
- Indépendant(e) avec personnel
- Aidant(e) non rémunéré(e)

#### D. Période et fréquence de publication

L'EFT est une enquête trimestrielle de Statbel, dont les moyennes annuelles sont publiées sur leur site vers la fin mars pour l'année y-1. Les tableaux sont donc généralement mis à jour annuellement début avril sur le site de l'IBSA.

## 1.2 Population en âge de travailler sur base de données administratives

Cette partie est actuellement en cours de préparation.

#### RÉFÉRENCES

Statbel (2018) *Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017*. Consulté via [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over Statbel FR/Analyse eak 2017 fr 20181220.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over%20Statbel%20FR/Analyse%20eak%202017%20fr%20181220.pdf)

Statbel (2018) Documentation sur l'enquête sur les forces de travail (méthodologies et métadonnées) consultée via

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

ILO International Labour Office (1982). *Resolution concerning statistics of the economically active population, employment, unemployment and underemployment, adopted by the Thirteenth Conference of Labour Statisticians (Octobre 1982)*. Consulté via [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087482.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf)